

## Énoncé de politique de placement Fonds équilibré Idéal

### Objectif de placement

Le Fonds équilibré Idéal vise à générer une plus-value supérieure à long terme et à verser un revenu stable, tout en limitant le risque grâce à la diversification de l'actif et en privilégiant la qualité et la liquidité. Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

### Stratégie de placement

Le Fonds équilibré idéal investit dans une combinaison diversifiée d'actions canadiennes et étrangères et d'obligations d'État et de sociétés, ainsi que dans des placements du marché monétaire de grande qualité, en fonction de la perspective des marchés financiers sur 12 à 18 mois. Il met l'accent sur la qualité et la liquidité de ses placements et gère l'incidence de la volatilité des marchés boursiers en diversifiant la composition de l'actif. Le Fonds est géré de façon active selon les attentes de rendement global associées à la variation des taux d'intérêt et à l'évolution de la conjoncture du marché dans son ensemble.

Les instruments à revenu fixe peuvent être libellés en dollars canadiens ou en devises.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour générer des revenus supplémentaires ou gérer ses liquidités à court terme.

Le portefeuille du Fonds équilibré idéal est structuré selon les paramètres suivants :

	Minimum (%)	Maximum (%)
<b>Total des actions</b>	40	65
<b>Actions canadiennes</b>	20	65
<b>Actions étrangères</b>	0	30
<b>Titres à revenu fixe</b>	20	45
<b>Titres du marché monétaire et liquidités</b>	0	20

Les pourcentages ci-dessus sont approximatifs en raison des variations constantes des marchés et des questions d'efficacité administrative. Par conséquent, les placements véritables dans les catégories d'actif peuvent à n'importe quel moment être différents des pourcentages susmentionnés. Le rééquilibrage sera laissé à l'appréciation du conseiller en valeurs et du sous-conseiller.

\* Manuvie se réserve le droit de modifier les cibles et les fourchettes ci-dessus ou de retirer, remplacer ou ajouter des fonds au portefeuille du fonds distinct, afin d'accomplir toute démarche jugée nécessaire pour atteindre et continuer de respecter l'objectif de placement du fonds distinct.

## Risques

Les risques liés aux placements dans le Fonds peuvent comprendre, sans s'y limiter, les suivants :

- Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- Risque de crédit
- Risque associé aux dérivés
- Risque de change
- Risque associé aux placements étrangers
- Risque associé aux fiducies de revenu
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de fluctuation des cours
- Risque associé aux séries multiples
- Risque important pour les titulaires de contrat
- Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Les descriptions de ces risques se trouvent dans la notice explicative ou peuvent être fournies sur demande.

## Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie  
500 King Street North  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

Canada, à l'exception du Québec  
**1-888-790-4387**

Québec et clientèle francophone  
**1-800-355-6776**

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 268-8099 ou en consultant le site [www.oapcanada.ca](http://www.oapcanada.ca).

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca) pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse [www.ccir-ccrra.org](http://www.ccir-ccrra.org).

## Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.